

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

De fixer la date des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour l'année 2023 comme suit :

Séances ordinaires :

Lundi 9 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 7 août
Lundi 13 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1 ^{er} mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

De tenir les séances publiques au Centre communautaire, sis 75, chemin de Gosford à Shannon, à 19 h 30 ;

D'autoriser la direction générale à signer, à publier et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant

Adoptée à l'unanimité

14. TRAVAUX PUBLICS

400-10-22 **14.1. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Utilisation d'une partie du lot 4 586 652 (Route 369) pour l'aménagement d'une place commémorative (75^e anniversaire de Shannon)**

Considérant le souhait du Conseil de procéder à l'aménagement d'une place commémorative dans le cadre du 75^e anniversaire de la Ville de Shannon ;

Considérant que ce projet comporte uniquement des éléments décoratifs de surface et qu'il ne nécessite l'installation d'aucune infrastructure ;

Considérant que le site souhaité pour l'aménagement dudit projet se situe en partie sur le lot 4 586 652 (Route 369), à l'entrée de la Ville de Shannon ;

Considérant que le lot 4 586 652 (Route 369) appartient au ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

D'adresser une demande au MTQ pour l'utilisation d'une partie du lot 4 586 652 (Route 369) à Shannon pour l'aménagement d'une place commémorative dans le cadre du 75^e anniversaire de la Ville de Shannon ;

De préciser dans le cadre de cette demande que seuls des éléments décoratifs de surface seront installés et qu'aucune infrastructure n'est requise ;

D'autoriser la direction générale à signer, à publier et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

401-10-22 **14.2. Établissement d'une servitude de passage sur le lot 6 415 578 – Sentier piétonnier Juneau/Gosford**

Considérant la présence d'un arbre centenaire dans le sentier piétonnier Juneau/Gosford ;

Considérant que cet arbre bloque l'accès pour l'entretien dudit sentier ;

Considérant le souhait du Conseil d'emprunter une partie du lot 6 415 578 afin de procéder à l'entretien du sentier ;

Considérant la nécessité pour la Ville d'obtenir une servitude perpétuelle de passage sur le lot 6 415 578 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

D'autoriser les fonctionnaires concernés à déposer une offre au propriétaire du lot 6 415 578 en vue de l'établissement d'une servitude perpétuelle de passage sur ledit terrain afin de permettre l'entretien du sentier piétonnier Juneau/Gosford ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

15. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15.1. Dépôt – Registre de signalisation

À titre indicatif, la direction générale dépose le registre de signalisation daté le 20 septembre 2022.

Document déposé

402-10-22 **15.2. Modification – Résolution 502-10-19 « Désignation des postes responsables de l'application du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et du Règlement complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales »**

Considérant la Résolution 392-07-19 « Nomination des fonctionnaires pour l'application des Règlements numéro 618-19 et 619-19 » ;

Considérant la Résolution 502-10-19 « Désignation des postes responsables de l'application du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et du Règlement complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales » ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les postes de certains fonctionnaires désignés à l'application desdits règlements ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;

Il est résolu :

De désigner les postes suivants pour l'application du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et du Règlement complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales :

POSTES
Directeur de la sécurité publique
Directeur adjoint, Service de la sécurité publique
Technicien en prévention incendie
Capitaine, Service de la sécurité publique
Directeur du développement durable et chargé de projets
Inspecteur en bâtiment
Conseiller en urbanisme
Directeur des travaux publics
Contremaître des travaux publics

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

403-10-22

15.3. Autorisation de la Ville au ministère de la Défense nationale – Reprise d'échantillonnage des sols

Considérant la Résolution 583-12-20 « Autorisation de la Ville au ministère de la Défense nationale – Échantillonnage des sols » ;

Considérant le rapport final préparé par la firme Englobe, daté le 27 septembre 2022, présentant les travaux et les résultats obtenus à la suite de l'échantillonnage des sols, effectué à l'été 2022 ;

Considérant l'absence de contamination des sols en place près des puits d'observation par le rejet d'eau de purge en 2019 ;

Considérant la nécessité de permettre la reprise de l'échantillonnage des puits d'observation situés sur le territoire de la Ville, afin de suivre l'évolution de la contamination en TCE dans l'eau souterraine présente à Shannon, le tout, en présence d'un représentant de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Ysabel Lafrance ;

Il est résolu :

D'autoriser la firme de consultants Englobe, mandatée par le ministère de la Défense nationale (MDN) pour réaliser la campagne de suivi d'eau souterraine, à accéder aux propriétés de la Ville de Shannon afin de réaliser des travaux d'échantillonnage, le tout, en présence d'un représentant de la Ville ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16. RESSOURCES HUMAINES

16.1. Nomination de Mme Marie-Josée Monderie – Directrice générale par intérim

Considérant le départ volontaire de l'Employé (45), directeur général, trésorier et greffier adjoint ;

Considérant le départ volontaire de l'Employé (139), directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint ;

Considérant l'excellent travail de Mme Monderie, à titre de directrice des Finances ;

Considérant la totale satisfaction et la confiance du conseil municipal envers Mme Monderie ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des services ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Ysabel Lafrance ;

Appuyé par M. Mario Lemire ;

Il est résolu :

De nommer Mme Marie-Josée Monderie, Directrice générale par intérim, pour une durée indéterminée ;

D'ajouter temporairement cette fonction à celle de directrice des Finances, avec la prime prévue à la grille salariale ;

D'autoriser Mme la mairesse, Sarah Perreault à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16.2. Nomination de Mme Marie-Josée Monderie – Trésorière par intérim

405-10-22

Considérant le départ volontaire de l'Employé (45), directeur général, trésorier et greffier adjoint ;

Considérant l'excellent travail de Mme Marie-Josée Monderie, à titre de directrice des Finances ;

Considérant la totale satisfaction et la confiance du conseil municipal envers Mme Monderie ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des services ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Ysabel Lafrance ;

Il est résolu :

De nommer Mme Marie-Josée Monderie au titre de trésorière par intérim ;

Que Mme Monderie assume les fonctions supplémentaires de directrice des Finances et de Directrice générale par intérim (durée indéterminée) ;

D'autoriser Mme la mairesse, Sarah Perreault à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16.3. Nomination de Mme Marjolaine Pepin – Coordinatrice aux finances et assistante-trésorière par intérim

406-10-22

Considérant le départ volontaire de l'Employé (139), directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint ;

Considérant l'excellent travail de Mme Marjolaine Pepin, à titre de conseillère aux finances ;

Considérant la totale satisfaction et la confiance du conseil municipal envers Mme Pepin ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des services ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

De nommer Mme Marjolaine Pepin au titre de coordonnatrice aux finances et d'assistante-trésorière par intérim ;

D'assortir cette nomination aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale en vigueur correspondant à celle du poste de coordonnatrice aux finances ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16.4. Nomination de Me Katherine Gagnon – Greffière

407-10-22

Considérant le départ volontaire de l'Employé (45), directeur général, trésorier et greffier adjoint ;

Considérant l'excellent travail de Me Katherine Gagnon, à titre de greffière adjointe ;

Considérant la totale satisfaction et la confiance du conseil municipal envers Me Gagnon ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des services ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Ysabel Lafrance ;

Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;

Il est résolu :

De nommer Me Katherine Gagnon au titre de greffière ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16.5. Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile

408-10-22

Considérant le Plan de sécurité civile de la Ville de Shannon adopté le 7 octobre 2019 ;

Considérant le départ volontaire de l'Employé (45), directeur général, trésorier et greffier adjoint ;

Considérant le départ volontaire de l'Employé (139), directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des services ;

Considérant le souhait du Conseil de nommer le Directeur du Service de la sécurité publique, M. Émile McCarthy, au titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par Mme Lynn Chiasson ;

Il est résolu :

De nommer, M. Émile McCarthy au titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile ;

Que M. McCarthy assume les fonctions supplémentaires de Directeur du Service de la sécurité publique ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17. CORRESPONDANCE

17.1. Dépôt – Liste de la principale correspondance

La direction générale dépose la liste de la principale correspondance reçue durant les mois de septembre et d'octobre 2022.

Document déposé

18. SUIVI DES ÉLUS

Dans le respect de la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*, Mme la mairesse donne la parole aux élus qui souhaitent présenter les développements survenus dans leurs dossiers politiques respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19. DIVERS

Aucun point traité ce mois-ci.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 38, Mme la mairesse, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* (674-21).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 45.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Toute autre question en lien avec ladite séance peut être soumise par courriel à ville@shannon.ca. Un suivi sera effectué au cours des jours suivant la séance.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

409-10-22 Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 46.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹



La mairesse,
Sarah Perreault



La greffière,
Katherine Gagnon, notaire

¹ [Note au lecteur]

Madame la mairesse ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenue de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de Mme la mairesse. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du (de la) président(e) de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

La Greffière, bien que membre inscrit à la Chambre des notaires du Québec, ne font que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'opinions juridiques ou de recommandations favorables professionnelles.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue la Ville de Shannon.